

**Comité de travail sur la surpopulation de cerfs de Virginie
au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies**

Troisième rencontre – 5 février à 14h
13_301, rue Sherbrooke Est, Bureau 301A, Montréal

Procès-verbal

Étaient présents :

- Normand Guimond (citoyen)
- Xavier Daxhele (citoyen)
- Richard Guay
(conseiller de La Pointe-aux-Prairies à l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles)
- Sébastien Otis (attaché politique)
- Diane Labrecque (chef de division, Horticulture et parcs à l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles)
- Sylvie Comtois (biologiste - conseillère en planification, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal)
- Denis Fournier (agent technique en aménagement de la faune, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal)
- Éric Jaccard (biologiste responsable de la gestion de la faune terrestre, MFFP)
- Jacques Dancosse (vétérinaire, Biodôme de Montréal)

1-MOT DE BIENVENUE

Vu la présence d'un nouveau participant, Jacques Dancosse, un tour de table est effectué.

2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SECONDE RENCONTRE

Le procès-verbal est adopté.

3-OBSERVATIONS SUR LES CERFS

M. Guimond a demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la rencontre. Il estime pertinent que les membres du comité partagent de l'information à jour sur les cerfs du parc-nature (observations et déplacements des bêtes). En ce sens, M. Guimond présente un registre de ses observations personnelles. Il mentionne que, selon les pistes observées, il semble que plusieurs bêtes ont l'habitude de quitter le parc-nature pour se rendre en bordure du fleuve (ou effectuent le parcours inverse).

Les membres du comité conviennent que les observations de cerfs semblent moins nombreuses qu'à même date l'an dernier. En ce sens, M. Fournier mentionne qu'aucun accident routier impliquant un cerf n'a été signalé (comparativement à 15 signalements à la même période l'an dernier). Monsieur Jaccard mentionne qu'il serait donc important de valider si les cerfs se sont déplacés vers d'autres secteurs du parc-nature et de mieux comprendre leur dynamique saisonnière et annuelle à l'échelle régionale.

Enfin, un retour est fait sur la suggestion (faite lors de la dernière rencontre) de mettre des formulaires d'observation des cerfs à la disposition des visiteurs du parc-nature. Mme Comtois mentionne qu'elle nous reviendra avec plus d'informations lors de la prochaine rencontre sur ce sujet.

4-LES RÉPULSIFS COMME MESURE DE CONTRÔLE

Les répulsifs ne constituent pas une réponse au problème de la surpopulation. Le comité a néanmoins tenu à discuter de ceux-ci dans la mesure où ils pourraient être une solution à certains des enjeux relatifs à la surpopulation de cerfs de Virginie (par exemple, les nuisances occasionnées aux résidants habitants en périphérie du parc).

L'application de répulsifs olfactifs ou gustatifs peut avoir pour objectif de protéger certaines espèces de végétaux, et ce, en ayant un effet dissuasif sur le cerf de Virginie. Il existe une gamme importante de produits commerciaux, plus ou moins efficaces. Les enjeux et défis liés à l'application de répulsifs sont les suivants :

- nécessite une application répétitive du produit, engendrant des efforts et des coûts importants;
- la durabilité de l'application est fonction de multiples variables comme la météo et la saison de l'année;
- l'effet d'un répulsif opère sur le court terme;
- l'application d'un répulsif peut représenter une menace pour la survie même des végétaux ciblés et pour d'autres espèces fauniques;

- l'expérience démontre qu'il est très difficile, voire impossible, de modifier le comportement d'une espèce comme le cerf de Virginie simplement à l'aide de répulsifs;
- l'application de répulsifs est parfois pertinente pour des espèces vivant dans un environnement relativement contrôlé et/ou celles-ci sont confinées dans un espace plutôt restreint (ce qui n'est pas le cas du parc-nature).

Pour ces raisons, il est convenu que l'application de répulsifs est inadéquate pour la situation qui nous préoccupe, soit la surpopulation de cerfs dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

Mme Comtois informe qu'une application de répulsif a été faite à deux reprises en juillet 2014 pour contrer le broutage de plantes vivaces par le cerf de Virginie dans le secteur du Fleuve, dans certains bacs de fleurs de l'allée fleurie, un aménagement paysager à caractère patrimonial.

Plus largement, une discussion est effectuée sur les différentes techniques de répulsion pour le cerf. Que ce soit des dispositifs sonores ou de détection de mouvements, ceux-ci ne sont pas adaptés au contexte de la localisation du parc soit en milieu fortement urbanisé, notamment la grande densité de résidences en périphérie du parc. En effet, les répulsifs sonores sont non seulement nuisibles aux autres espèces fauniques, notamment les oiseaux, mais ils peuvent être dérangeant pour les citoyens limitrophes.

5-LE DÉPLACEMENT DES CERFS

Cette option consiste à déplacer un certain nombre de cerfs afin d'obtenir une densité de population correspondant à la capacité de support du milieu naturel au parc-nature. Cette méthode a déjà été expérimentée dans divers contextes. Il est estimé qu'il en coûterait entre 500 \$ et 1000 \$ par bête pour procéder à une relocalisation de celle-ci et ce, sans compter les coûts relatifs au transport et autres frais. De plus, ces opérations, non sans risques tant pour les cerfs que pour les opérateurs, nécessitent une prise en charge par du personnel spécialisé et possédant les qualifications et autorisations requises pour ce genre d'opération.

Pour différents motifs, il arrive que certains animaux (ours, ratons-laveurs, etc...) soient déplacés par du personnel du Ministère. Pour ce qui est d'une population complète, c'est plus rare. Dans le cas du cerf de Virginie, M. Fournier mentionne que l'expérience montre que le taux de survie des cerfs déplacés est très faible. Il faut comprendre que le déplacement d'un individu nécessite préalablement sa capture ainsi que son anesthésie. M. Dancosse précise que, contrairement à d'autres animaux comme le cheval par exemple, le cerf de Virginie réagit très mal à tout ce qu'implique un déplacement. D'abord, la capture incombe un stress important à l'animal. Ce stress peut même avoir des répercussions biologiques chez ce dernier (myopathie de capture). En effet, une forte accumulation d'acide lactique dans les muscles occasionne une myopathie de capture rendant les déplacements de l'animal difficiles, voire impossibles. Par la suite, l'anesthésie comporte aussi une part de risques pour la vie de l'animal. Le fait de ne pas connaître le poids ni la condition physique de l'animal pose problème. À ce sujet, M.

Dancosse met en garde contre le fait qu'il est difficile de bien doser le produit anesthésiant. À titre d'exemple, le produit anesthésiant pourrait être contre-indiqué pour un animal malade, blessé ou très faible ou encore gestant.

Dans le cadre d'un programme de déplacement de cerfs, la capture, la contention, l'anesthésie ainsi que le transport de l'animal peuvent impliquer des risques de blessures graves et causer des mortalités aux cerfs.

Par ailleurs, sans considérer ce qui a été précédemment mentionné, M. Fournier ajoute qu'il est très important de savoir que le taux de survie des cerfs de Virginie déplacés dans un nouvel environnement est d'environ 15% seulement après une année. Par exemple, cela signifie que sur dix animaux déplacés, un ou deux individus vont survivre dans le nouveau territoire d'accueil. Cette statistique est imputable au fait que les cerfs réagissent très mal au déplacement. En effet, tel que mentionné par Messieurs Jaccard et Fournier, les cerfs qui sont déplacés dans un nouvel environnement doivent notamment réapprendre à localiser nourriture et abris et peuvent alors parcourir de très grandes distances. À ce sujet, certaines bêtes se trouvent vulnérables, en mauvaise condition physique, et sont généralement mal adaptées à leur nouvel environnement puisqu'elles ont pris l'habitude d'être parfois nourries par l'humain, ou de trouver une nourriture d'appoint facilement. Par ailleurs, en milieu urbain, ces animaux ne sont pas adaptés à faire face à une pression de la part de prédateurs efficaces et deviennent vulnérables aux chasseurs et braconniers. De plus, il n'est pas impossible que ce nouvel habitat soit déjà peuplé d'un cheptel qui entre en conflit avec les nouveaux arrivés. Les impacts environnementaux sur les milieux d'accueil potentiels, déjà rares et en équilibre fragile, sont également à considérer. Enfin, le déplacement peut favoriser la transmission de nouvelles maladies et parasites dans le milieu naturel.

En guise de complément, le déplacement de la population de cerfs du parc-nature ne garantit pas une solution définitive au problème de surabondance de cerfs pour ce secteur. En ce sens, il est possible que cette opération nécessite d'être effectuée à nouveau, et ce, même sur plusieurs années dû au fait de la migration des individus en provenance d'autres territoires.

Les membres du comité conviennent que le déplacement d'une population de cerfs, même si cela peut sembler être une opération simple, s'avère en fait complexe. Il est aussi important que les citoyens comprennent que derrière cette apparente simplicité se cache un taux de survie très faible. Autrement dit, le déplacement des bêtes se solde le plus souvent par une proportion importante de mortalité de celles-ci.

6-DISCUSSION

Mme Labreque pose une question au sujet de « l'équilibre » de la nature du parc-nature. Elle demande s'il ne serait pas maintenant trop tard pour intervenir afin d'atteindre une situation d'équilibre entre les espèces présentes au parc-nature (tant animales que végétales). Il ressort de la discussion qu'il n'est pas trop tard, car déjà certaines interventions, comme l'aménagement d'enclos de protection dans le parc, ont justement contribué au maintien ou au retour de certaines espèces, ce qui a permis de conserver à ce

jour une certaine biodiversité. Actuellement, la surpopulation de cerfs met en péril la survie d'un nombre non négligeable d'espèces végétales, ce qui peut avoir pour corolaire une perte de diversité animale (oiseaux, insectes, mammifères). Par extension, cette situation peut occasionner un déséquilibre dans la chaîne alimentaire des milieux naturels du parc-nature. Le statu quo reviendrait à accepter une perte de biodiversité dans le parc, et donc, une perte de la valeur écologique de ce milieu naturel, alors que des sommes importantes ont été attribuées à ce site pour son acquisition et son aménagement à des fins de conservation.

Par ailleurs, il est évoqué qu'il ne faut pas perdre de vue que le problème de surpopulation des cerfs émane aussi d'une dynamique régionale. En ce sens, il est souhaité que le travail du comité inspire celui des municipalités voisines aux prises avec des enjeux semblables. Le parc-nature n'est pas un milieu de vie fermé. Les solutions qui seront mises de l'avant devront tenir compte du fait que la surpopulation de cerfs est fonction de variables tant locales que régionales.

Enfin, il est mentionné qu'il serait important de sensibiliser davantage les visiteurs du parc aux impacts de la présence des cerfs en très grand nombre dans le parc-nature. Les gens devraient être informés qu'ils peuvent signaler leurs observations sur les cerfs et leurs impacts par le biais d'un formulaire disponible dans les chalets d'accueil.

M. Sébastien Otis mentionne qu'un communiqué sera produit afin d'informer les citoyens du travail du comité jusqu'à maintenant.